

La France va renforcer la protection de ses sites nucléaires

LE MONDE | 19.03.2014 à 11h16 • Mis à jour le 19.03.2014 à 13h50 |

Rémi Barroux ([journaliste/remi-barroux/](#))

[Après l'incursion de militants de Greenpeace à l'intérieur de la centrale nucléaire de Fessenheim](#) ([/planete/article/2014/03/18/greenpeace-s-invite-a-fessenheim_4384769_3244.html](#))

(Haut-Rhin), mardi 18 mars, le ministre de l'écologie, Philippe Martin, a annoncé plusieurs mesures de « *renforcement de la protection des sites* ».

Parmi ces mesures, la création d'une nouvelle entité, les « *zones nucléaires à accès réglementé* », pour permettre des sanctions pénales plus lourdes en cas d'intrusion dans les centrales (prison ferme, pouvant peut-être aller jusqu'à cinq ans, et amendes plus conséquentes), des mesures de protection physiques plus draconiennes, « *rendant obligatoires l'installation de dispositifs de protection dangereux* », et de nouvelles dispositions sur les périmètres des sites. Le gouvernement veut changer le statut des centrales pour renforcer l'arsenal juridique.

Mardi, avant 6 heures du matin, 56 activistes de l'organisation écologiste ont pénétré sur le site EDF de Fessenheim pour dénoncer la dangerosité de la plus ancienne ce nucléaire française. Les militants ont été arrêtés et répartis dans dix-neuf fermes autour du petit village alsacien. Ils devraient être poursuivis pour « *violation de domicile* » et « *dégradation en réunion de biens d'utilité publique* ».

Lire : Pourquoi la centrale nucléaire de Fessenheim est-elle ciblée

[? \(/planete/article/2014/03/18/pourquoi-la-centrale-nucleaire-de-fessenheim-est-elle-ciblee_4384936_3244.html\)](#)

« QUALIFICATION DES FAITS MANIFESTEMENT INADAPTÉE »

Cette opération vient compléter une longue liste d'actions similaires, une douzaine depuis sept ans. Le gouvernement, par la voix de M. Martin, a donc annoncé la création de ces nouvelles zones pour mieux « *adapter les dispositions pour la protection en profondeur et les capacités de surveillance* ».

En juillet 2013 déjà, au soir de l'intrusion de Greenpeace dans la centrale du Tricastin (Drôme), les ministres de l'écologie et de l'intérieur avaient annoncé vouloir sanctionner plus lourdement ces incursions, estimant « *la qualification actuelle des faits, à savoir la violation de propriété privée, manifestement inadaptée* ».



A Fessenheim, le 18 mars. | AFP/SEBASTIEN BOZON

Le gouvernement avait confié une mission au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale. Ce travail, dont les pistes ont été dévoilées par M. Martin mardi, est terminé et doit être soumis à l'approbation du premier ministre. Le nouvel arsenal juridique sera ensuite soumis au Parlement, par voie d'ordonnance.

Cette demande de révision des sanctions pénales avait été formulée à de nombreuses reprises par EDF. « *Aujourd'hui, franchir le grillage d'une enceinte nucléaire ne coûte pas plus cher que d'entrer dans une propriété privée ; nous demandons à disposer d'une classification particulière de nos sites, plus dissuasive* », a déclaré au Monde Philippe Sasseigne, directeur de la production nucléaire à EDF.

Pour protéger ses installations nucléaires, EDF dispose de pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie (800 gendarmes répartis à raison de trente à cinquante par site), de quelque 800 agents EDF et d'environ 500 salariés sous-traitants pour l'accueil et le gardiennage.

« EDF EST LE "MINISTRE FANTÔME" DE L'INTÉRIEUR »

EDF va être incitée à renforcer ses protections, en particulier la première ligne de défense qui délimite le terrain lui appartenant ; celle-ci pourrait être équipée systématiquement de détecteurs destinés à signaler la moindre intrusion.

Mais l'enjeu reste bien répressif : il faut dissuader les intrus par des peines de prison ferme et de fortes amendes qui concerneraient aussi la personne morale, Greenpeace, et plus seulement les militants arrêtés. « *On veut que les gens de Greenpeace puissent manifester mais qu'ils restent dehors* », explique-t-on au ministère. Avançant les nécessités de la lutte antiterroriste, les autorités veulent pouvoir distinguer une action militante d'« *une vraie malveillance* ».

« *C'est un constat d'échec pour le gouvernement : ils ne veulent pas discuter des raisons pour lesquelles Greenpeace est entré à de multiples reprises dans les centrales, à savoir empêcher la prolongation de leur durée de vie. Ils veulent criminaliser Greenpeace et tuer le débat démocratique*, dénonce Alexandre Faro, l'avocat de l'organisation écologiste. *Delphine Batho, ancienne ministre socialiste de l'écologie, a déclaré récemment qu'EDF était le "ministre fantôme" de l'énergie. C'est aussi le ministre fantôme de l'intérieur.* »

[Rémi Barroux](#) ([journaliste/remi-barroux/](#))

Journaliste au Monde

Suivre

DISCUSSION

[Faut-il fermer ou prolonger les vieilles centrales nucléaires ?](#)

Greenpeace : douze actions dans les centrales en sept ans

18 mars 2014 Incursion à Fessenheim.

5 mars Action sur les centrales du Bugey (Ain) et Gravelines (Nord).

16 juillet 2013 Entrée sur le site du Tricastin (Drôme).

2 mai 2012 Survol et atterrissage forcé d'un ULM au Bugey.

5 décembre 2011 Intrusion dans les centrales nucléaires de Nogent-sur-Seine (Aube) et du Cruas (Ardèche).

Octobre et mars 2007 Action à Dampierre (Loiret) et à Belleville-sur-Loire (Cher).

Décembre 2003 Incursion à Penly (Seine-Maritime).

2001 et 2007 Blocages du chantier EPR à Flamanville (Manche).